Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 974-219740032-20240924-PLU20240924-AU

A
Aba
Apf
AUa
AUb
AUe
N
Nci
Nstep
Nt
Ua
Ub1
UB2
Ub2

Prescriptions ponctuelles
- Bâtiment patrimonial à protéger (art. L.151-19- du Code de l'Urbanisme)
- Arbres remarquables

Prescriptions linéaires
- Linéaire de commerces (art. L.151-16 - du code de l'urbanisme)

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Espace vert protégé

Protection des bâtiments d'élevage
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre de réciprocité représenté à titre indicatif (art L.111-3 du Code Rural)

Périmètres de protection des ressources en eau
- Point de captage
- Périmètre de protection rapproché
- Zone de surveillance renforcée

Plan de prévention des risques naturels
- R1
- R2
- B2u
- B2
- B3

0 100 200 m

N

Source : cadastre 2022

Commune de l'Entre-Deux
Département de la Réunion

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

Le Dimitile

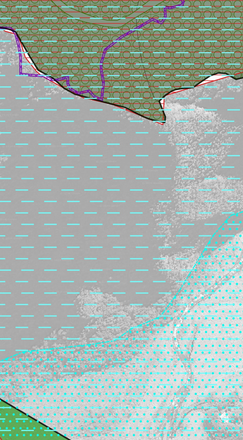

Prescrit le 25 septembre 2011

Arrêté le 29 novembre 2023

Approuvé le 24 septembre 2024

CODRA

4.d